République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260324-DE028CM22032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 22 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION
18 MARS 2026

DATE D'AFFICHAGE
18 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à onze heures, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, MME COCGUEN, M. BIHEL, MME LE FOLL, M. NOGE, MME CHARNEAU, M. SAVINIEN, MME LE COTTON, M. PRIGENT, MME BOTCAZOU, M. LE LAY, MME LOLLIERIC, M. STEPHAN, MME LOYER, M. MONJARET, MME CRENN, M. YAHIA, MME GREZARD, M. HATTON, MME DRUILLENEC, M. COLLET, MME LE LIARD, M. BERTHILLOT, M. BATARD, MME LE GOUX M. CHEVALIER, MME GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :

MME EUZEN à MME BOTCAZOU.

Absent :

Secrétaires de séance :
MME LE FOLL, M. CHEVALIER.

DELIBERATION N° 2026-028 | DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire expose qu'au titre du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants, chaque commune doit disposer d'au moins un adjoint au maire.

Il appartient dès lors au conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire, de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer ce nombre à sept et l'invite à délibérer en ce sens.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260324-DE028CM22032026-DE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement,

- Ont voté pour : 24
- Se sont abstenus : 5 (M. BATARD, MME LE GOUX M. CHEVALIER, MME GUILCHER, M. LAQUERRE).

Décide de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune de Ploumagoar à sept.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL

M. Hervé CHEVALIER